Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_8-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Madame BLAYO Annick, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Objet : Prestation de bon cadeau pour les agents communaux

Pouvoirs :
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Finances / Ressources humaines / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

M. Le Maire rapporte qu'au regard de l'implication et l'engagement des agents communaux dans leurs missions de service public, il est envisagé l'attribution d'un bon cadeau d'une valeur de 30,00 € au titre des fêtes de fin de l'année 2025 pour les agents communaux présents et en activité permanente dans l'effectif de la collectivité au mois de décembre 2025 (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels et apprentis).

M. Jean-Pierre LE BRUN, conseiller délégué à la culture, interroge de la possibilité de bonification de ce bon cadeau pour les agents communaux.

M. Le Maire précise que ce bon cadeau est apprécié par les agents communaux, qu'une enveloppe budgétaire a été affectée pour cette proposition de prestation de fin d'année et que diverses autres démarches d'amélioration en matière de ressources humaines ont été engagées parallèlement par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Approuve l'octroi d'un bon cadeau individuel d'un montant de 30,00 € au personnel communal pour le compte de l'année 2025 selon les conditions précitées,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente

délibération.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_8-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le